

Bulletin d'inscription à l'Atelier syntonie du 6 au 9 février 2013

A retourner à : JPB Consulting Sarl – 1015, rue du Maréchal Juin - 77000 Vaux-le-Pénil - ☎ 01.64.79.71.79 – Fax : 01.64.87.06.20 – Email : jpb@jpb.net

NOM / PRENOM :

NATIONALITE :

PAYS D'ETUDES (scolaires / universitaires) :

FONCTION :

SOCIETE :

ADRESSE :

.....

TEL : FAX :

E-MAIL :

Je souhaiterais participer mais je ne serai **pas disponible** à la date proposée. Veuillez me réserver **une option pour la prochaine session.**

OUI, je m'inscris à l'Atelier syntonie du 6 au 9 février 2013 (du mercredi soir au samedi midi).

Frais d'inscription :

Participation à l'atelier : **2.700,- € H.T.***

Participation **avec 3 h de coaching d'approfondissement** (cf. "conditions" ci-dessous) : **3.700,- € H.T.***

Particip. d'un **"tandem franco-alld."**.. **15% de réduction**
Participation de **2 ou 3 collaborateurs**
de la même culture : **10% de réduction**

* + 19,6 % de TVA

Je recevrai la confirmation de mon inscription par retour de courrier.

Frais d'hébergement :

La pension complète s'élève à **565,- € TTC**, payable sur place.

Mon inscription ne sera définitive qu'après paiement intégral des frais de participation au plus tard 2 semaines avant le début de la manifestation.

J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions ci-dessous.

Date : Signature / Cachet :

Pour d'autres participants, merci de bien vouloir copier et remplir des bulletins individuels 

Conditions de participation à l'Atelier syntonie

INSCRIPTION

- Les frais d'inscription comprennent la traduction simultanée.
- Le nombre de participants étant limité, nous vous conseillons de réserver votre place par retour. Sont retenues par ordre d'arrivée les places pour lesquelles le coupon ci-dessus nous est retourné dûment rempli.
- Dans tous les cas, votre inscription ne sera définitive qu'après paiement intégral des frais de participation au plus tard 2 semaines avant le début de la manifestation. Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de proposer la place à un autre participant.
- Un **"tandem franco-allemand"** signifie un Français participant avec son homologue allemand direct, par exemple tous deux issus de deux structures qui coopèrent. Le nombre de participants d'une même entreprise est limité à 3 personnes.

FORMULE AVEC COACHING D'APPROFONDISSEMENT

- Outre la participation à l'atelier syntonie, cette formule alternative comprend une **session de 3 h de coaching en région parisienne, ou une "hot line" téléphonique de 3 sessions d'1 heure environ** (pour 1.000 € au lieu de 1.400 € supplémentaires).

LIEU / HEBERGEMENT

- Le séminaire se déroulera dans l'atmosphère des grandes demeures familiales d'antan, au "Domaine du Verbois", au sein d'un parc à Neauphle-Le-Château (relais du silence), situé à 20 min. de Paris par les autoroutes A12 et A13, à 1 heure de Roissy et à 30 min. d'Orly (prévoir 30 minutes de plus aux heures de pointe).

- L'hébergement se fera dans des chambres individuelles. **La pension complète s'élève à 565 € TTC.** Ce montant doit être réglé dans son intégralité sur place en fin de manifestation.

AGENDA

- L'atelier **syntonie débute le mercredi à 18h30 précises et se termine le samedi par un déjeuner** buffet de clôture (facultatif).
- Vous serez bien entendu joignable durant les trois jours. Nous vous prions cependant de vous libérer, dans la mesure du possible, de toute obligation professionnelle ou privée, les **séances de cet atelier intensif pouvant se prolonger dans les soirées.**

DÉSISTEMENT

- En cas de désistement moins de 3 semaines avant le début de la manifestation, 50 % des frais de participation et d'hébergement seraient dus ; **en cas de désistement moins de 10 jours avant le début de la manifestation, la totalité des frais seraient dus.** Ces frais seraient également dus en cas de force majeure (pour lesquels JPB ne pourrait être tenu responsable) : conditions climatiques, grèves, maladie... En cas de remplacement accepté par JPB, il ne sera pas retenu de frais.
- Au cas où le bon déroulement de l'atelier pourrait être compromis (par ex. : maladie d'un animateur, déséquilibre entre le nombre des participants des deux cultures, etc.), JPB se réserve le droit d'annuler à court terme la session. Au delà d'un remboursement des sommes réglées, aucun dommage et intérêt ne pourra être demandé au titre de l'annulation.